



N° 2025/07

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE CARRY-LE-ROUET**

SEANCE DU 05 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 05 mars, à 16 h 00,
Le Conseil d'Administration du C.C.A.S.
Dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
En lieu ordinaire de ses séances,
Sous la présidence de M. René-Francis CARPENTIER, Président du C.C.A.S.,
Conformément aux dispositions de l'article R.123-18 du Code de l'Action Sociale
et des Familles

Date de la convocation : le 24 février 2025

Nombre de membres	Les membres présents en séance :
En exercice : 13	M. CARPENTIER - Mme GUARINO – M. BARNAKIAN
Présent(s) : 10	Mme GUIONNET - M. LIVON –
	Mme BELGACEM - Mme BISSON GUENOUN –
	Mme DAUBOL - M. SEGUIN - Mme TRIGNAN
Pouvoir(s) : 03	Le ou les membre(s) ayant donné(s) un pouvoir :
Absent(s) : 00	Mme JULIEN à M. BARNAKIAN
	M. MARZA à Mme GUARINO
	M. POTAUX à M. SEGUIN
Délibération comportant 3 pages	Le ou les membre(s) excusé(s) sans pouvoir : /
	Le ou les membre(s) absent(s) : /

Secrétaires de Séance :

Mme Armelle DAUBOL, membre du conseil d'administration du CCAS
Mme Patricia GOMEZ, Directrice CCAS

**OBJET : PRESENTATION DE L'ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX 2025 –
RAPPORT D'ACTIVITÉS 2024 DU CCAS DE CARRY-LE-ROUET**

Document annexé : ABS 2025 - Rapport d'activité 2024 du CCAS

RAPPORTEUR : M. René-Francis CARPENTIER, Président du CCAS

Monsieur René-Francis CARPENTIER, Président du C.C.A.S., soumet aux administrateurs l'analyse des besoins sociaux 2025 précisant le rapport d'activités du service social et emploi 2024 du CCAS de Carry-le-Rouet

Conformément à l'article R123-1 du Code de l'Action Sociale :

Les centres communaux et intercommunaux d'action sociale produisent une analyse des besoins sociaux de l'ensemble de la population du territoire de leur ressort.

L'analyse des besoins sociaux consiste en un diagnostic sociodémographique à partir des données d'observation sociale du territoire. Ce diagnostic est établi avec l'ensemble des partenaires, publics ou privés, qui participent à la mise en œuvre des actions de prévention et de développement social telles que mentionnées à l'article L. 123-5.

L'analyse des besoins sociaux fait l'objet d'un rapport présenté au conseil d'administration au cours de l'année civile qui suit chaque renouvellement général des conseils municipaux. Les années suivantes, des analyses complémentaires, notamment thématiques, peuvent être présentées au conseil d'administration lors du débat d'orientation budgétaire ou, à défaut, lors du vote du budget.

Les administrateurs sont appelés à prendre connaissance de l'Analyse des Besoins Sociaux 2025 précisant le rapport d'activités du service social et emploi 2024 du CCAS de Carry-le-Rouet.

Le Président du CCAS informe les administrateurs que ce point à l'ordre du jour ne fait pas l'objet d'un vote du conseil d'administration du CCAS.

**Le Conseil d'Administration,
Où l'exposé de Monsieur René-Francis CARPENTIER, Président du CCAS,**

Après concertation et après en avoir délibéré, conformément à la Loi,

DECIDE

À L'UNANIMITÉ

Article 1^{er} : PREND CONNAISSANCE ET PREND ACTE du diagnostic social réalisé par le CCAS de Carry-le-Rouet dans le cadre de l'Analyse des Besoins Sociaux 2025 sur la commune.

Article 2 : PREND CONNAISSANCE ET PREND ACTE du rapport d'activités 2024 du CCAS de Carry-le-Rouet.

Le Président du CCAS est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Mairie de Carry-le-Rouet

C.C.A.S. boulevard des Moulins, 13620 Carry-le-Rouet ☎ 04 42 13 25 59 ▪ www.mairie-carrylerouet.fr

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr. »

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.

Pour extrait certifié conforme au Registre.

Acte rendu exécutoire
Après envoi en Sous-Préfecture
d'Istres
Le : **14 MARS 2025**
Et publication ou notification
Le **14 MARS 2025**



POUR EXTRAIT CONFORME
FAIT A CARRY-LE-ROUET le 05 MARS 2025

Le Président du C.C.A.S.
René Francis CARPENTIER
Maire de Carry-le-Rouet